

Reçu en mains
propres le 22.2. @ 16^h

Denis MENOUD
Rue de Montbrillant 76
1202 Genève

Ville de Genève
Conseil municipal
Mme **Alexandra RYS**
Présidente
Palais Eynard
Rue de la Croix-rouge
1204 Genève

Par porteur

Genève, le 22 février 2012

Concerne : Duplique à la lettre de l'association DIALOGAI adressée au Conseil municipal.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En préambule, je vous saurais gré de bien vouloir donner lecture au Conseil municipal, lors de la plénière du 22 février à 17 heures, la réponse à la lettre de l'association DIALOGAI dont le contenu a été adressé au Conseil municipal et me mettant nommément en cause et lue le 21 février 2012. Je précise au moment où je rédige les lignes qui vont suivre que je ne suis pas en possession de ce courrier de DIALOGAI alors que j'ai, par contre, des notes que j'ai prises moi-même hier lors de la lecture par le bureau du conseil municipal.

Il sied de relever que la lettre de DIALOGAI fait référence au débat budgétaire du Conseil municipal qui a eu lieu au milieu de la nuit du 12 au 13 décembre 2011, vers 3 ou 4 heures du matin lors du passage en revue des lignes budgétaires du département de la cohésion sociale et solidarité et plus particulièrement la rubrique 5007000 « *Direction sociale* » sous-rubrique 365 « *Institutions privées* » (page 145 du projet de budget 2012).

Pour le MCG, je me suis opposé, lors de ce débat, à l'augmentation de 100'000 F de cette rubrique, le conseil administratif proposant le passage de 435'000 F en 2011 à 535'000 F pour 2012 alors qu'une dépense de 397'819 F a été comptabilisée lors des Comptes 2010).

Lors de sa séance du 18 octobre, la commission des finances du CM demandé au département de la cohésion sociale et solidarité la situation financière du jour de la rubrique « *Institutions privées* ».

En date du 27 octobre M. Frédéric Vallat, directeur du département de la cohésion sociale et solidarité a adressé à la commission des finances un document intitulé « *Projet de budget 2012 – réponses aux questions audition du 18 octobre* ». Dans ce rapport figurait un document intitulé « *Annexe 2 – Utilisation de l'enveloppe « diverses actions sociales ponctuelles » (2011)* ».

À la lecture de cette annexe 2 que je joins en annexe au présent courrier, figuraient les organismes ayant bénéficié financièrement des « *actions sociales* ».

C'est donc en me référant à ce document que je suis intervenu lors débat budgétaire du conseil municipal en relevant que l'intention du conseil municipal en accordant cette enveloppe budgétaire à la libre gestion du magistrat, avait été détournée à réitérées reprises des objectifs d'aides aux situations sociales d'urgence telles que le sens commun l'entend. Et par conséquent nous réclamions l'application correcte de l'octroi des subventions à ceux qui en ont vraiment besoin et attributions qui soient en relations exclusives avec des critères sociaux à l'exclusion de tous autres critères (notamment culturels) avant d'augmenter cette rubrique budgétaire de 100'000 F.

J'ai donc cité quelques bénéficiaires de cette enveloppe dont DIALOGAI et cela dans un but d'étayer mes propos devant le conseil municipal. Comme le mémorial le prouvera de façon irréfutable, je ne m'en suis absolument pas pris à cette association DIALOGAI en tant que telle.

Donc le procès qui m'est fait par DIALOGAI dans le courrier lu au conseil municipal du 21 février est non seulement totalement à côté de la plaque mais surtout arrogant, diffamatoire, injurieux et sujet à poursuites pénales.

À la lecture de la liste remise à la commission des finances comme « *aides sociales* » les éléments suivants ont interpellés plus d'un commissaire sur la pertinence des critères sociaux d'attribution.

Voici par exemple ce que l'on est en droit de se poser comme interrogations à propos des bénéficiaires suivants (sans préjuger le moins du monde sur la qualité de leur travail généralement excellent) ;

ASPASIE (association de soutien aux prostituées) qui a une dotation budgétaire régulière de la ville de 440'000 F a reçu une subvention complémentaire de 26'000 F pour 2011.

Fondation Au cœur des Grottes (assistance à des femmes en difficultés) qui a une dotation budgétaire régulière de la ville de 360'800 F a reçu une subvention complémentaire de 20'000 F pour 2011.

Le Caré (succursale de Caritas s'occupant des démunis) qui a une dotation budgétaire régulière de la ville de 190'700 F a reçu une subvention supplémentaire de 30'000 F pour 2011.

L'université populaire de Genève, qui a une dotation budgétaire régulière de la ville de 150'000 F a reçu une subvention supplémentaire de 10'000 F pour 2011.

On peut, en toute bonne foi, encore s'interroger si les associations suivantes ont un rapport étroit avec l'aide sociale d'urgence telles que :

- ▲ Espace Fusterie, musique classique, 15'000 F ;
- ▲ Espace musical, 6'000 F ;
- ▲ Fondation Balafon, activités commerciales, 20'000 F ;
- ▲ Pocket Prod, activités théâtrales, 5'000 F ;
- ▲ Estival de théâtre, 20'000 F ;
- ▲ Hétéro Graphe, dont les statuts nous apprennent que « *L'association Hétérographe, créée à Lausanne en septembre 2008, a pour but de susciter et de maintenir vivant l'intérêt pour la*

littérature, avec une attention particulière à la littérature lesbienne, gay, bisexuelle, trans, Queer et inter (LGBTQI) », 5'000 F ;

- ▲ Association Zanco, projets multi z'artistiques, 5'000 F,
- ▲ Refuge de Darwyn, association de défense des chevaux maltraités, 10'000 F,
- ▲ Institut Jacques Dalcroze, fondation musicale, 20'000 F ;
- ▲ Le « *Café Cornavin s'investit en faveur de personnes toxico-dépendantes gravitant autour de la gare* », 10'000 F ;
- ▲ L'association Urgens vise à favoriser l'intégration professionnelle, 45'000 F ;
- ▲ DIALOGAI, « *association homosexuelle, elle se propose d'être un lieu d'écoute, de convivialité, de partage, de rencontre, d'information, d'accueil et de conseils...* », 10'000 F ;
- ▲ Etc., etc.

Dans cette longue liste qui fut remise à la commission des finances nous cherchâmes en vain les aides en faveurs des chômeurs, des précaires, des personnes expulsées de leur domicile, et autres cabossés de la vie cherchant une aide désespérément.

Donc, sur une dépense de 363'750 F, environ 232'000F ont été octroyés à des associations déjà largement pourvues en subventions en tous genre, des organismes culturelles ou à des organismes relevant de la politique cantonale. Bref, approximativement 65% des financements octroyés au travers de cette enveloppe semblaient plutôt éloignés de l'objectif voulu par le conseil municipal. A ce propos, les interventions des commissaires des divers partis au sein de la commission des finances éclairent l'esprit du législateur sur ce qui est compris comme actions sociales ponctuelles. La confidentialité des procès-verbaux de commission étant requise, il ne peut y avoir, à ce stade de citation de ceux-ci

Il convient de souligner que Mme Esther Alder s'est retrouvée avec une caissette réduite à la portion congrue par son prédécesseur comme elle la elle même indiqué à la commission des finances (alors qu'elle a été élue en avril 2011).

Madame la présidente, cette longue explication est nécessaire pour cadrer mon intervention lors du budget 2012 sur la base des informations transmises à la commission des finances.

Lorsque j'ai cité l'association Dialogai, ce n'était évidemment pas des propos homophobes visant cette association en tant que telle, mais purement à titre illustratif de la gestion curieuse de cette enveloppe par le prédécesseur de Mme E. Alder.

Dès lors, l'arrogance du courrier de Dialogai adressé au conseil municipal et m'accusant entre autre de déclarations mensongères et de diffamation, Dialogai aura probablement l'occasion de préciser sa pensée devant la justice genevoise sur ses affirmations sur la place publique.

Tout comme la Cours des comptes aura l'occasion de se pencher sur la façon dont l'utilisation de l'enveloppe a été pratiquée ces dernières années car j'annonce d'ores et déjà que je vais saisir cette dernière.

Recevez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations les plus respectueuses.

Denis MENOUD
conseiller municipal MCG

